

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 février 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Excusés : 11
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le DOUZE FEVRIER, à VINGT HEURES , les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 6 février 2018 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART -
Mme VERGNAUD - M. OUMARI - Mme POTIN PIOT - M. TASD'HOMME -
Mme MARTIN - M. GHOZELANE - M. HOUEMOND - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - Mme DELESSARD - Mme GAUTHIER -
Mme DANY - M. GUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ROUSSEAU
Mme LACERDA - Mme MONDIERE - M. FRISSON - M. RENAUD -
Mme HEUCLIN - M. MARTIN - M. TORDJEMANN - M. JASPIERRE -
Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOUILLOT - Mme LESAGE - Mme IKIESSIBA - M. CALVET -
M. FINANCE - Mme LAIR - M. POMMOT - Mme LACAZE - M. HESEL -
Mme FIUZA- Mme SALMIN.

POUVOIRS :

M. MOUILLOT
Mme LESAGE
Mme IKIESSIBA
M. CALVET
M. FINANCE
Mme LAIR

à
à
à
à
à
à

M. BECQUART
Mme GAUTHIER
Mme SHORT FERJULE
Mme HEUCLIN
M. TORDJEMANN
M. RENAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD

Les comptes rendus des séances du 22 janvier et du 29 janvier 2018, n'appelant aucune observation, sont approuvés à l'unanimité.

1 Débat d'orientation budgétaire 2018

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 3 ABSTENTIONS (M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN)

- **DECIDE** d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 au vu d'un rapport conformément aux obligations réglementaires.

2 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite à la restitution de la compétence Médiation

Après en avoir délibéré,

Par 33 VOIX POUR

Par 1 ABSTENTION (M. MARTIN)

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation du transfert de la compétence Médiation et la modification à intervenir concernant l'attribution de compensation pour 2018, établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées réunie en séance du 16 novembre 2017, annexé à la délibération.

3 Décharge de responsabilité et remise gracieuse portant sur un déficit constaté sur la régie de recettes et d'avances "Activités sportives"

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande de décharge en responsabilité et à la demande de remise gracieuse portant sur le montant total du déficit constaté sur la régie de recettes et d'avances « Activités sportives » dans la limite des sommes non remboursées par l'assurance du régisseur ;

- **DIT** qu'un avis sera transmis à la Trésorerie principale de Roissy/Pontault-Combault ainsi qu'à la Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne pour suite à donner.

4 Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

- **AUTORISE** le maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

5 Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Seine et Marne pour l'Ecole municipale omnisports

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à solliciter le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour l'obtention d'une subvention pour l'Ecole municipale omnisports et à signer les documents y afférents.

6 Convention à passer avec FPS TOWERS pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle B 2628

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne et FPS TOWERS pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur une partie de la parcelle cadastrée B 2628.

7 Création de servitudes sur la parcelle D 2744 au profit des parcelles D 2745 et 2746

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création des servitudes de passage et réseaux sur la parcelle D 2744 au profit des propriétaires des parcelles D 2745 et 2746 tant que la parcelle D 2744 n'aura pas été intégrée au domaine public communal et affectée à un usage de voirie ;

- **AUTORISE** le maire ou la première adjointe à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

8 Cession des parcelles AL 184p1, 184p2 et 185p3 sises 107 avenue de la République au profit de la CAPVM

Après en avoir délibéré,

Par 33 VOIX POUR

Par 1 ABSTENTION (M. MARTIN)

- **APPROUVE**, afin de permettre la réalisation du nouveau conservatoire, la vente à la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne (CAPVM) siégeant à Torcy, 5 Cours de l'Arche Guédon, et représentée par son Président Paul Miguel, des parcelles AL 184p1, 184p2 et 185p3 pour 4 331 m² à l'euro symbolique.

- **AUTORISE** le maire ou sa première adjointe à signer l'acte notarié, qui sera établi par Maître Cochet avec la participation de Maître Boher-Lignon, ainsi que les pièces s'y rapportant.

9 Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction d'un chenil sis 82 avenue du Général de Gaulle

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à déposer une déclaration préalable ou un permis de construire pour la réalisation d'un chenil sis 82 avenue du Général de Gaulle.

10 Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement du local sis 35 rue des Chardonnerets

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à déposer une autorisation de travaux pour l'aménagement du local sis 35 rue des Chardonnerets destiné à une ludothèque.

11 Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement du local communal sis 10 rue Gilbert Rey

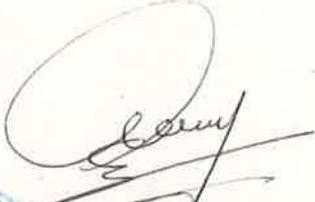
Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à déposer une autorisation de travaux pour l'aménagement du local communal sis 10 rue Gilbert Rey destiné à un local de médiation.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.




Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault